

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 JANVIER 2019

N° 2019-01-07

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois janvier à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 21
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégués présents(es)

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Mounir AARAB

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuses de 2 voix)

Eliane BARREILLE

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Valéry LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Eliane BARREILLE, Marc GUERIN à Christelle RUYSSCHAERT, Myriam HUGUES à Christian BARTHEYE, Henriette MARTINEZ à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Michel ROLLAND à Marcel BAGARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Gérard TENOUX

Invités présents

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
Frédéric GIRARD, région Auvergne-Rhône-Alpes

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Mounir AARAB est nommé secrétaire de séance.

Objet : Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale – Site FR8212019 « Baronnies et Gorges de l'Eygues » (Zone de Protection Spéciale) – candidature à l'animation du site pour 2019-2021

Ref. 2186

- ◆ Vu l'arrêté préfectoral N° 26-2017-07-11-001 en date du 11 juillet 2017, modifiant l'arrêté n° 26-2015-127-0002 du 7 mai 2015, relatif à la composition du Comité de Pilotage (COPI) du site Natura 2000 FR8212019 « Baronnies et Gorges de l'Eygues » et qui désigne le Parc naturel régional des Baronnies provençales pour animer le Documents d'Objectifs (DOCOB)
- ◆ Vue la délibération du Bureau Syndical N° 2018-09-04 en date du 24 octobre 2018 relative à l'animation du site Natura 2000 ZPS « Baronnies et gorges de l'Eygues » - plan de financement 2019
- ◆ Vu la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier l'orientation I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »

Le Président expose,

Le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales est concerné, en totalité ou en partie, par 10 sites Natura 2000. Conformément à ses engagements mentionnés dans la Charte, le Parc naturel régional s'est engagé pour assurer la coordination et l'animation mutualisée des sites Natura 2000 situés sur son territoire.

Ainsi, depuis 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales est animateur du Document d'Objectifs Natura 2000 du site FR8212019 des « Baronnies et Gorges de l'Eygues ». Les actions initiées ont vocation à être poursuivies et à s'inscrire dans la durée. L'animation est actée pour une durée de 3 ans, il est désormais nécessaire de formuler une nouvelle demande pour rester animateur du site.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de candidater à l'animation du site Natura 2000 FR8212019, dit des « Baronnies et gorges de l'Eygues »,
- **Décide** de mutualiser cette animation avec la démarche d'élaboration du DOCOB (opérateur) du site Natura 2000 FR8201689, dit des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »,
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

